

## Votre IP vous informe

## « ELECTRICITE PRUDENCE »

Votre sécurité et celle de vos administrés, notre priorité!

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou encore élagage d'arbres... sont autant d'activités à risque si elles sont pratiquées à proximité des ouvrages électriques.

Quelques règles simples à suivre pour votre sécurité :

- 1 Restez éloignés des ouvrages électriques.
- 2 Ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contactez le numéro d'urgence dépannage au 09 72 67 50 38.

Le danger existe également à proximité d'une ligne électrique. En effet, vous pouvez alors provoquer un arc électrique (appelé « amorçage ») et entraîner une électrocution.

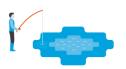
Un seul mot d'ordre : pour les loisirs, comme pour le travail, restez à distance!

## La sécurité, c'est aussi savoir intervenir en cas d'accident.

Si, malgré tous nos conseils, un accident survenait, voici par ordre chronologique les mesures à prendre :

- 1 Interdisez l'accès pour prévenir un autre accident.
- 2 Pour éviter d'être vous-mêmes électrisés/électrocutés, ne touchez pas les personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique.
- 3 Alertez en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).











Professionnels du BTP



Utilisateurs d'engins de location







Pour toute information complémentaire, consultez electricite-prudence.fr ou rendez-vous sur enedis.fr et rte-france.com





